

Scandale : héros sportif a pris de la **cocaïne** \Rightarrow **illico radié** de toutes les compétitions

1. **Atteinte a la vie privée** de la personne : confusion entre la vie privée du sujet et la procédure judiciaire et disciplinaire rendue publique dont l'égalité de tous devant la loi bafoue plusieurs principes élémentaires du Droit et de la philosophie la victime subit 1 double peine + confusion entre vie privée et vie sportive

2. Sanction { **injuste** : la victime { n'a jamais nuit à personne
a rendu beaucoup de service au groupe
disproportionnée

3. Motif { ~~**fondé**~~ : { aucune preuve rapportée du caractère volontaire
avoir des traces de cocaïne dans le sang et être 1 usager de cocaïne n'ont rien a voir
naïf : beaucoup de stars des médias prennent des produits (des médicaments pour « revigorer » aux stupéfiants) contrôlés >0 au test car vie de bohème, pression forte, usages dans le milieu, monde clos distinct de la masse populaire...

4. **Inutilité** du scandale : il n'a servi à personne : on ne pas savoir si l'effet est > 0 par contre on connaît l'injustice + le mensonge + le dommage